

1- Compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 28 Janvier 2008.

Présents : TEYSSIERES Christian, LEVAVASSEUR Nicole (pouvoir de Monique THIBAUT), SERRA Gabriel, DANTHEZ-JORIEUX Florence (pouvoir de Véronique CABOS), MONTET Michel (pouvoir de Yves DELAMARRE), STEIN Joël, JOUANY Claude, ROUCHI Antonin, ROYER Jean Jacques, CAMBON Jean, CAMION Pierre, MOLINA François, COLINET René, TEULIERES Vincent, FORANO Jean Pierre, DELMAS Francis, GAUTIER Sylvie et RAYNAL Claudine.

Assistaient également à la séance: Mmes LEROUX, WISPELAERE, DELPEYROU, EINAUDI et M. CHADIRAT (Communauté de Communes).

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 20 décembre 2007.

M. MOLINA demande la suppression de la phrase page 6 - paragraphe 4.1. : « Il indique que l'élaboration du document unique sur la commune de Nègrepelisse s'est déroulée avec un manque de concertation avec les élus. »).

Le compte rendu ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

2. Débat d'orientations budgétaires 2008.

M. CAMBON présente les orientations budgétaires pour l'année 2008 qui s'inscrivent plus largement dans une démarche pluri annuelle définie dès la création de la Communauté de Communes.

Concernant le développement des services de proximité, M. CAMBON énumère les futurs projets et réflexions :

- Petite enfance :
 - projet de création d'un jardin d'enfant à Nègrepelisse dans le cadre des travaux d'agrandissement de l'école maternelle ;
 - mise en place d'un accueil petite enfance sur la commune d'Albias et développement de l'accueil itinérant ou ponctuel sur les petites communes ;
- Centre de loisirs intercommunal :
 - amélioration de l'aménagement du mobilier pour l'accueil des enfants en centre de loisirs ;
- Actions à destination de la jeunesse :
 - renforcement du partenariat avec le collège ;
 - diversification des activités proposées et démarche de participation au montage de projet ;

- Service aide à domicile :
 - accompagnement des aides à domiciles dans les projets d'animation auprès des personnes âgées ;
 - consultation de fournisseurs en vue d'améliorer la qualité des repas livrés par le service portage de repas ;
 - diversification des activités proposées par le service aide à domicile en complémentarité du développement de structures d'accueil de proximité (service infirmier de l'hôpital rural, accueil de jour, animation conjointe...);
- Réseau de lecture publique :
 - ouverture de la nouvelle médiathèque d'Albias le 30 janvier 2008 ;
 - démarrage des travaux de restructuration du « Sacré Cœur » de Montricoux en centre socio culturel en mars 2008 ;
 - restauration de la salle d'apparat du château de Bruniquel ;
 - création d'un espace lecture à l'occasion du réaménagement des espaces de restauration scolaire de Vaïssac ;
 - lancement des études pour la future médiathèque de Saint Etienne de Tulmont.

A la lecture par M. CAMBON du plan de financement pour l'aménagement de la salle d'apparat des châteaux de Bruniquel, M. MONTET précise que les services de la DRAC ont procédé récemment à une visite sur site, au cours de laquelle ils ont fait part de la difficulté de financer ce projet sur des fonds propres. Cette situation n'étonne pas M. MONTET au regard des délais de versement des subventions accordées (3 ans). Le financement par l'Etat devra être sollicité sur d'autres crédits : DGE...

M. COLINET précise que les locaux de l'actuelle bibliothèque de Saint Etienne de Tulmont ont 30 ans d'âge et ne sont plus adaptées à la forte fréquentation de ce service.

Concernant les équipements et travaux relatifs à l'environnement, M. CAMBON énonce les projets suivants :

- opération façade intégrée dans le Programme d'Intérêt Général du Pays Midi Quercy ;
- aménagement pistes cyclables et d'embarcadères sur l'Aveyron sur les communes de Bioule, Montricoux et Nègrepelisse ;
M. TEYSSIERES indique que le site du parc à thème sur la commune d'Albias connaît une forte fréquentation et est très apprécié des promeneurs.
- définition des programmes travaux eau potable et assainissement 2008 ;
M. CAMBON rappelle que la définition des programmes de travaux doit être en cohérence avec les orientations PLU des différentes communes.
Il ajoute que le prix de l'eau et de l'assainissement n'a pas augmenté, malgré des budgets d'investissement en eau potable et assainissement conséquents sur ces dernières années.
- travaux d'extension des lagunes de Nègrepelisse ;
- lagunes de Montricoux : études pour redimensionnement de la station, réalisation d'aménagements du site (installations aérateurs, amenée électrique, clôture du site...), réalisation opération de curage ;
achèvement des diagnostics d'installation d'assainissement autonomes pour 2008 (communes d'Albias puis Nègrepelisse) et réflexion sur le mode de gestion future du SPANC ;
M. CAMBON informe qu'une très forte proportion des installations contrôlées sont conformes.

M. CAMBON annonce alors les actions engagées dès 2007 permettant de maîtriser l'évolution des coûts :

- renégociation en 2007 du contrat de Délégation de Service Public concernant l'assainissement collectif des communes de Saint Etienne de Tulmont et Nègrepelisse (redevance délégataire divisée par deux) ;
- recouvrement de la taxe de raccordement (500 000 € en 2007) ;
- renégociation du contrat d'affermage d'eau potable (diminution de la redevance VEOLIA de 17,5% et rétrocession du bâtiment d'exploitation dès le 1^{er} janvier 2008 avec un loyer versé à la collectivité de 24 000 € par an).

A ce sujet, M. CAMBON indique que la signature de cet accord avec VEOLIA sera organisée le lundi 4 février 2008 à la mairie de Nègrepelisse.

M. CAMBON ajoute qu'il est prévu pour l'exercice 2008 de procéder à la renégociation du contrat d'affermage concernant le réseau d'assainissement et la station d'épuration d'Albias, dans la mesure où tous les contrats en cours arrivent à terme en 2015.

Concernant le service de collecte des déchets ménagers, M. CAMBON présente un bilan d'activité des services déchetterie et collecte. Il rappelle que toutes les évolutions ont été réalisées avec un taux (TEOM) qui n'a pas augmenté depuis 7 ans.

Vu l'état de malpropreté des aires de conteneurs, M. DELMAS souhaite refaire de l'information auprès de la population (valorisation du site de la déchetterie, rappel des méthodes du tri sélectif).

M. CAMBON se demande s'il s'agit de problèmes relevant de civisme ou d'information. Il précise que le Syndicat Départemental des Déchets Ménagers a conforté l'équipe par le recrutement d'une personne en contrat aidé pour assurer à la demande le nettoyage des encombrants au pied des conteneurs.

M. COLINET propose de collaborer avec le Syndicat Départemental des Déchets Ménagers afin d'améliorer l'état de propreté de ces aires.

M. TEYSSIERES formule le souhait que la fréquence de nettoyage des conteneurs soit augmentée pendant les périodes estivales. D'autre part, il indique que la fréquence de collecte de verre n'est pas assez rapprochée ; les colonnes à verre sont très souvent à saturation.

M. CAMBON indique qu'il fera part de ces observations au service du Syndicat Départemental des Déchets Ménagers qui apportera les réponses nécessaires.

M. CAMBON informe qu'il est prévu un regroupement des services de la Communauté de Communes dans une Maison de l'Intercommunalité (anciens locaux de la gendarmerie). Ceci afin d'améliorer les conditions d'accueil du public (service à la personne sous l'angle d'un guichet unique, maison des services publics à l'étude). La mission de maîtrise d'œuvre sera lancée dans le courant de l'année 2008.

D'autre part, M. CAMBON rappelle que l'effort financier supporté par la collectivité afin d'intégrer le personnel sous contrat aidé se poursuivra en 2008.

Afin de permettre une gestion des ressources humaines active, M. CAMBON annonce les réflexions engagées pour l'année 2008 :

- mise en œuvre d'un plan de formation ;
- amélioration des prestations sociales (mise en place d'une mutuelle santé collective) ;
- valorisation des formations qualifiantes pour les services de l'aide à domicile et du centre de loisirs.

M. CAMBON informe que le service aide à domicile est le seul service de ce type bénéficiaire au sein du Département.

Concernant le financement de ces orientations, M. CAMBON précise qu'il est difficile de faire des projections en terme de fiscalité. En effet, les bases d'imposition de l'année 2008 ne sont pas à ce jour connues et il est difficile de faire abstraction de ce paramètre dans un contexte où les bases ont progressé au cours de ces dernières années de plus de 5% par an.

M. CAMBON propose d'aborder les recettes au regard du produit fiscal et s'engage à ce que sa progression soit au maximum identique à celle observée en 2006-2007.

M. MOLINA formule le souhait que cette évolution de la fiscalité soit identique à la progression du pouvoir d'achat de la population.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire prend acte des orientations budgétaires de l'année 2008 présentées par le Président.

3 Environnement.

3.1) Avenants aux marchés de travaux assainissement et eau potable – programme 2007.

3.2) Acquisition foncière lagunes de Nègrepelisse.

L'examen de ces points de l'ordre du jour n'appelant aucune observation particulière, ils sont adoptés à l'unanimité.

3.3) Renégociation contrat alimentation en eau potable : avenant n°14 et bail commercial.

M. CAMBON indique que le contrat d'affermage concernant l'alimentation en eau potable conclu avec VEOLIA date depuis plus de 30 ans.

Mme LEROUX ajoute que la renégociation de ce contrat porte, outre sur les conditions financières, sur les conditions d'exploitation et de suivi du fermier.

De plus, Mme LEROUX informe que cet avenant permet d'adapter le contrat à la réglementation en vigueur. Ce contrat arrivant à terme en 2015, la Communauté de Communes aura cependant la possibilité de revoir les conditions financières dans 4 ans si elle le souhaite.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- *d'autoriser la conclusion d'un avenant n°14 au contrat d'affermage, selon le document projet accepté par le délégataire ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à la signature des formalités nécessaires au transfert de propriété du bâtiment d'exploitation, avec effet au 1^{er} janvier 2008 ;*
- *de conclure un bail avec Véolia Eau pour la location du bâtiment pour un loyer annuel révisable de 24 000 € / an ;*
- *de mandater Maître Pezet pour la rédaction des actes notariés et bail commercial ;*

4 Affaires générales.

4.1) Subvention PDI accompagnement socio professionnel – bénéficiaires RMI.

L'examen de ce point de l'ordre du jour n'appelant aucune observation particulière, il est adopté à l'unanimité.

4.2) Règlement intérieur accès Internet PIJ.

Mme LEROUX informe que les accès gratuits à Internet sur les postes informatiques du Point Information Jeunesse sont de plus en plus fréquentés.

Accueillant essentiellement du public mineur, la collectivité se devait d'actualiser le règlement intérieur, notamment en incluant une clause demandant l'autorisation parentale pour l'utilisation d'Internet, des t'chats et des boîtes aux lettres.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise la mise en place du règlement intérieur du Point Information Jeunesse, selon le projet joint au rapport.

4.3) Actualisation tableau des effectifs et du régime indemnitaire.

4.4) Adhésion services retraites Centre de Gestion.

L'examen de ces points de l'ordre du jour n'appelant aucune observation particulière, ils sont adoptés à l'unanimité.

5 Questions Diverses.

- M. CAMBON informe qu'une lettre provenant du Pays Midi Quercy a été envoyée auprès de chaque commune afin de répertorier leurs projets dans les 4 années à venir. Il rappelle l'importance de participer à cette réflexion prospective.
- M. COLINET informe l'Assemblée que la mairie de Saint Etienne de Tulmont a reçu un courrier provenant d'une association évangéliste tsigane demandant la possibilité d'accueillir 130 caravanes au printemps 2008.

Il interroge M. le Président pour savoir si la Communauté de Communes a reçu un courrier identique.

A la réponse négative de M. CAMBON, M. COLINET indique qu'il ne peut répondre favorablement à leur requête, vu que la commune de Saint Etienne de Tulmont ne dispose d'un terrain suffisamment grand (desservi en eau et électricité) pour accueillir 130 caravanes, pendant la période sollicitée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.